

Concours de bourse d'aide à la publication

Ce concours s'adresse aux étudiant.e.s à la maîtrise (cheminement mémoire), au doctorat et aux stagiaires postdoctoraux qui sont dirigé.e.s par un **chercheur** ou une **chercheuse régulière** au CReSP.

Budget : 30 000 \$ pour les concours d'aide à la diffusion et d'aide à la publication de l'année académique 2023-2024.

→ **ATTENTION** : Merci de lire attentivement les règles du concours.

	Concours Publication 2023-2024
Dépôt du dossier	1er décembre 2023; 31 mars 2024
Annonce des résultats	En continu
Fin de la subvention (frais de publication)	31 mars 2024
Fin de la subvention (frais de révision ou traduction)	31 mars 2024
Maximum accordé	2 000 \$ (1 000\$ en traduction ou révision et 1 000\$ en frais de publication)
<i>Possibilité de soumettre deux demandes (max 2 000\$) par étudiant.e par session</i>	

Documents à présenter (en un seul fichier PDF dans l'ordre précisé ci-dessous – les dossiers ne respectant pas ces consignes seront exclus d'emblée) :

1. Lettre de présentation (maximum 2 pages, interligne simple), qui doit obligatoirement inclure les informations suivantes :
 - Présentation brève de l'article
 - Justification de l'intérêt de l'article pour la santé publique et de son aspect novateur
 - Présentation de la revue visée et de l'importance de la revue dans le domaine (justification du choix de la revue pour cet article et de son audience cible)
2. Copie de l'article ou du chapitre finalisé ;
3. Soumission (pour les frais de traduction ou révision) ou preuve d'acceptation de l'article (pour les frais de publication) ;
4. Preuve d'inscription à temps plein pour le trimestre en cours ;
5. Preuve de cheminement avec mémoire pour les étudiant.e.s de niveau maîtrise ;
6. [Formulaire en ligne](#) du directeur, directrice, codirecteur ou codirectrice de recherche.

Présentation du budget

1. Utiliser le [formulaire du budget](#) et joindre une soumission pour le travail à exécuter.
2. Le remboursement porte exclusivement sur les frais de révision linguistique ou de traduction (maximum de 1000\$) et de publication (maximum 1000\$).

Critères de sélection (les candidat.e.s qui ne respectent pas ces critères seront automatiquement exclus) :

- Être premier auteur ou première auteure de l'article ou du chapitre ;
- L'étudiant.e doit être **identifié.e comme affilié.e au CReSP** ;
- Le directeur ou directrice, dans le formulaire, ou l'étudiant.e, dans sa lettre de présentation, doit préciser qu'il ou elle s'engage à assumer les frais de révision et/ou les frais de publication qui ne sont pas couverts par la subvention du CReSP (si applicable) ;
- Les étudiant.e.s peuvent soumettre deux demandes (max 2 000\$) par session ;
- Le comité ne porte pas de jugement sur la valeur scientifique des manuscrits ;
- Le remboursement des frais de publication est conditionnel à l'acceptation dans la revue (maximum : 1000\$) ;
- Le remboursement des frais de révision linguistique ou de traduction est conditionnel à la soumission dans la revue (maximum : 1000\$) ;
- La revue (et son lien internet) à laquelle l'article sera soumis devra être précisée, ainsi que les exigences de la revue concernant la taille des manuscrits soumis ;
- Les articles soumis dans des revues professionnelles ou des revues prédatrices sont exclues du concours.

Critères d'évaluation

- Importance et portée de la revue dans le domaine (10 points) ;
- Qualité de la présentation du dossier (7 points) ;
- Soutien du directeur ou de la directrice (3 points).

→ **ATTENTION** : L'étudiant.e, le ou la stagiaire postdoctoral.e, en acceptant la subvention, doit **obligatoirement mentionner dans toute publication son affiliation au CReSP de même que l'appui financier reçu. Si cette condition n'est pas respectée, la subvention ne sera pas octroyée.**

Pour identifier l'affiliation, l'étudiant.e a trois options :

- Centre de recherche en santé publique, Université de Montréal et CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, Montréal, Canada.
- CReSP, Université de Montréal et CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, Montréal, Canada.
- Centre de recherche en santé publique, Montréal, Canada.

Remboursement des frais de publication

1. Remboursement de 100 % de la facture, jusqu'à concurrence de 1 000 \$.
2. Dans le cas des frais de publication, une copie de l'article pour attester l'identification de l'affiliation au CReSP, une preuve d'acceptation de l'article dans la revue et la facture (ou preuve des frais de publication) devront être incluses pour obtenir le remboursement.
3. Les frais encourus pour des articles acceptés avant le dépôt du dossier sont éligibles au remboursement dans la mesure où l'acceptation a eu lieu entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023.

Remboursement des frais de révision linguistique ou de traduction

1. Remboursement de 100 % de la facture, jusqu'à concurrence de 1 000 \$.
2. Dans le cas des frais de révision linguistique, une copie de l'article et de la page de titre (*Title Page* ou *Cover Letter*) pour attester l'identification de l'affiliation au CReSP et une facture (ou soumission) des frais de révision linguistique ou traduction devront être incluses avec la demande de remboursement.
3. Une preuve de soumission dans la revue est nécessaire pour obtenir le remboursement.
4. Les frais encourus pour des articles soumis avant le dépôt du dossier sont éligibles au remboursement dans la mesure où la soumission a eu lieu entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023.

Notes

- Les subventions de ce programme ne sont pas transférables.
- Elles doivent être utilisées strictement pour le remboursement des frais reliés à la demande soumise et selon les délais indiqués dans l’avis de concours.
- Les demandes ne respectant pas les critères énoncés dans cet avis de concours ne seront pas étudiées.
- L’octroi des subventions est conditionnel à la disponibilité des budgets.
- Les demandes doivent répondre aux normes d’excellence de ce concours.
- Les demandes peuvent être présentées en français ou en anglais. Tout document soumis dans une langue autre que le français ou l’anglais doit être accompagné d’une traduction certifiée conforme en français ou en anglais.
- L’étudiant.e ou stagiaire devra fournir une copie électronique de l’article publié à la direction du CReSP.

Dépôt de la demande

La demande complète doit être envoyée par courriel au CReSP, en indiquant en objet « **Soutien à la publication** » à vanessa.simic.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca. Le formulaire d’appui du directeur ou directrice de recherche doit être complété en ligne à l’adresse suivante : <https://forms.office.com/r/8P8fduwRHd>. Pour des informations additionnelles, veuillez communiquer avec Vanessa Simic par courriel.